

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2024

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre de la manière suivante :

section	Projet BP 2024	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
Fonctionnement	1 183 066.42	/	72 920.42
investissement	327 194.53		9 221.53
TOTAL	1 510 260.95		82 141.95

Le budget communal, établi par nature, intègre les résultats du compte administratif 2023 qui a été voté, lui aussi, en avril 2024.

En premier lieu, les différents postes de la section de fonctionnement seront abordés. En second lieu, ce sont les dépenses et les recettes de la section d'investissement qui seront présentées.

1- Section de fonctionnement

11- les dépenses

Le projet de budget 2024 comporte en dépenses un total de crédits ouverts de 1 185 066.42 €.

111- Charges à caractères générales (chapitre 011)

Elles représentent 230 851.00 € en 2024 contre 222 642.00 € au budget primitif 2023, ce qui représente une augmentation d'environ 3.50 %.

Les principales évolutions de ce chapitre concernent :

A la hausse :

- L'entretien des bâtiments publics

A la baisse :

- L'alimentation cantine

112- Dépenses de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 575 400.00 € contre 538 250.00 € au budget primitif 2023, ces prévisions de charges sont en hausse.

Ce chapitre intègre également des contraintes externes liées notamment aux hausses de cotisations sociales.

Le nombre d'agents employés par la collectivité reste stable.

113- Indemnités des élus, subventions et participations (chapitre 65)

Ce chapitre, d'un montant prévisionnel de 191 800.00 € pour 2023 contre 179 879.00 € pour 2023 est en augmentation. Ceci est dû, à la hausse de prévisions concernant la contribution au syndicat enfance petite enfance et adolescence du Pays de Glane (SIEPEA).

114- Reversement de l'allocation compensatrice à Limoges Métropole (chapitre 014)

Cette contribution est stable entre 2023 et 2024 : 40 515.00 € prévus en 2024 comme en 2023.

115- Charges financières (chapitre 66)

De 8 800.00 € prévus en 2023, la collectivité passe à 8 200.00 € pour 2024. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

116- Financement de la section d'investissement (chapitre 023)

La contribution au financement de la section d'investissement se fait au travers de l'autofinancement prévisionnel d'un montant de 117 215.00 €, prévision plus haute qu'en 2023 (pour mémoire : 87 550.00 €).

12- les recettes

Le projet de budget 2023 comporte en recettes un total de crédits ouverts de 1 185 066.42 €, avec un excédent antérieur reporté de 72 920.42 €.

121- Atténuation de charges et produits des services (chapitre 013 et 70)

- 12 000.00 € prévus en 2024 pour le chapitre 013,
- 152 814.00 € prévus pour le chapitre 70 en 2024 contre 142 370.00 € en 2023. La principale différence entre les prévisions 2023 et 2024 vient des articles 70846 et 70876 où sont inscrites les recettes relatives au remboursement des charges de voirie par Limoges Métropole.

122- Impôts et taxes (chapitre 73)

Le maintien à leur niveau de 2023 des taux d'imposition concernant les trois taxes locales a été voté.

123- Dotations et participations (chapitre 74)

Cette année, la dotation globale de fonctionnement prévue par l'assemblée délibérante augmente d'environ 2.50% par rapport à 2023. Elle passe de 204 629.00 € prévus en 2023 à 209 721.00 € en 2024.

124- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre augmente entre 2023 et 2024. Cela est liée à l'encaissement des recettes de locations des salles communales à l'article 75888 et plus à l'article 70688.

2- Section d'investissement

21- les dépenses

Le volume prévisionnel des dépenses 2024 s'élèvent à 327 194.00 € (pas de déficit antérieur reporté).

Les dépenses principales prévues en investissement sont :

- Les travaux de création d'une rampe PMR pour accéder à la mairie : 120 000.00 €,
- Les travaux extérieurs sur le bâtiment mairie : 76 000.00 €,
- L'aménagement de la place de l'Eglise : 17 800.00 €,
- L'installation d'une nouvelle aire de jeux sur l'esplanade de Larraga.

Remboursement du capital des emprunts : la prévision pour 2024 est de 47 900.00 €.

22- les recettes

L'exercice 2023 est clôturé en section d'investissement avec un excédent de 99 221.53 €, repris en recettes 2024.

En 2024, la section d'investissement sera financée principalement comme suit :

- 49 000.00 € de subventions de l'Etat et du Département,
- 40 000.00 € de produits de cessions,
- 117 215.00 € de virement de la section de fonctionnement.

- 77 057.10 € de subventions, dont : 34 096.84 € de la part du Département et 42 960.26 € de subvention versée par l'Etat (DETR et DSIL) ;
- 19 196.12 € de reversement de taxe d'aménagement,
- 15 711.84 € de FCTVA.

